

# ACTION URGENTE

## SIX MANIFESTANTS LIBÉRÉS, UN AUTRE DEMEURE INCARCÉRÉ

**Six hommes purgeant une peine d'un an de prison pour avoir pris part à une manifestation pacifique fin décembre 2015 à Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie, ont été libérés à la faveur d'une grâce présidentielle le 5 juillet. Un septième, Dahmane Kerami, demeure incarcéré.**

À l'occasion du jour de l'indépendance de l'Algérie, le 5 juillet, les autorités algériennes ont grâcié et libéré six manifestants emprisonnés à Tamanrasset, ville du sud du pays. Ces hommes étaient détenus depuis plus de six mois après leur arrestation le 31 décembre 2015, et purgeaient une peine d'un an d'emprisonnement pour avoir pris part à un « attroupement non armé » et avoir « offensé des organes publics ». Ils étaient poursuivis en lien avec une manifestation pacifique concernant un conflit immobilier devant la préfecture (*wilaya*) du gouvernorat de Tamanrasset en décembre 2015.

Le septième accusé dans cette affaire, **Dahmane Kerami**, demeure incarcéré en lien avec une autre condamnation pour avoir manifesté pacifiquement à Tamanrasset. Le 7 octobre 2015, le tribunal de première instance de Tamanrasset l'a déclaré, ainsi que six autres coaccusés, coupable de « rébellion », d'avoir pris part à des « attroupements non armés » et d'avoir « incité » d'autres personnes à y participer durant les manifestations pacifiques de 2014 et 2015. Ils ont été condamnés à un an de prison avec sursis et à une amende de 5 000 dinars algériens (40 euros). Les six coaccusés ont vu leurs sentences avec sursis confirmées en appel le 21 décembre 2015, tandis que la condamnation de Dahmane Kerami a été portée à un an de prison ferme. Il a été transféré à la prison de Menea, près de Ghardaia, à plus de 1 060 kilomètres de Tamanrasset, en avril.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités algériennes à libérer Dahmane Kerami immédiatement et sans condition, car c'est un prisonnier d'opinion emprisonné uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- exhortez-les à modifier les lois qui érigent en infraction l'exercice des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, notamment l'article 97 du Code pénal interdisant les « attroupements non armés », l'article 144 bis relatif à « l'outrage au Président » et l'article 146 relatif à « l'outrage aux organes publics » ;
- demandez-leur instamment de cesser d'arrêter, de poursuivre en justice et d'emprisonner les personnes exerçant leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 AOÛT 2016 À :

#### Président

Abdelaziz Bouteflika  
Présidence de la République  
El Mouradia, Alger,  
Algérie  
Fax : +213 21 69 15 95 / 60 96 18  
Courriel : [president@el-mouradia.dz](mailto:president@el-mouradia.dz)  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

#### Ministre de la Justice

Tayeb Louh  
Ministère de la Justice  
8 Place Bir Hakem  
16030 El Biar, Alger, Algérie  
Fax : +213 21 92 17 01  
Courriel : [contact@mjustice.dz](mailto:contact@mjustice.dz)  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

#### **Copies à :**

Président de l'institution nationale de  
défense des droits humains  
M. Mustapha Farouk Ksentini  
Commission nationale consultative de  
promotion et de protection des droits de  
l'Homme  
Palais du Peuple, Avenue Franklin  
Roosevelt,  
Alger, Algérie  
Fax : +213 21 23 99 58  
Courriel : [contact@cncppdh-algerie.org](mailto:contact@cncppdh-algerie.org)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Algérie dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 54/16. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE28/3874/2016/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SIX MANIFESTANTS LIBÉRÉS, UN AUTRE DEMEURE INCARCÉRÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les actes pour lesquels Dahmane Kerami demeure incarcéré incluent des manifestations pacifiques visant à défendre les droits de mineurs licenciés par une compagnie exploitant une mine d'or locale, ainsi que des sit-ins dénonçant les conséquences environnementales de l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique dans cette zone, au sein d'un groupe contestataire local nommé « Ma Frat » (signifiant « Ça n'a pas été résolu » en arabe algérien familier). Des membres du Comité national pour la défense des droits des chômeurs ont également été poursuivis en justice et emprisonnés en raison de leurs manifestations pacifiques organisées pour protester contre le chômage.

Voir également la Déclaration publique : *Algérie. Il faut cesser de prendre pour cible ceux qui critiquent le gouvernement*, publiée le 4 décembre 2015 (<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde28/2951/2015/fr/>).

Nom : Dahmane Kerami et six autres accusés  
Hommes

AC/AU 54/16, MDE 28/4437/2016, 12 juillet 2016